

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT 40 Subventions (108.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 100 000 euros et une subvention d'investissement de 8 000 euros sont attribuées à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit au titre de l'année 2019.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 10, passage des Abbesses (18e), une convention dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association.

Article 3 : La dépense de 100 000 euros correspondant à la subvention de fonctionnement sera imputée au chapitre 933, nature 65748, destination 34800010, du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 4 : La dépense de 8 000 euros correspondant à la subvention d'investissement sera imputée sur le budget municipal d'investissement de la DDCT au chapitre 903, nature 20422, AP 1905027.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO